

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 octobre 2016

L'an deux mille seize à vingt heures trente, **le six octobre**

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Edgar BOURGUIGNEAU, Dominique COSNARD, Magali DESMARRES, Jérôme FAUVEAU, Jean-Yves GILBERT, Christine HERISSON, Franck BOUTEILLER, Marie-Bertille JEANSON, Sophie VIEILLARD, Philippe ALUSSE, Marylène SOUCHARD, Patrice TOUCHARD, Hervé BOIS.

Etaient absents excusés : Manuela GOUPIL

- Manuela GOUPIL donne pouvoir à Christine HERISSON
- **Le Procès verbal de la séance du 2 juin 2016 a été approuvé**
- **Nomination d'un secrétaire de séance**

Marie-Bertille JEANSON a été élue secrétaire.

1 – Décisions du Conseil municipal

➤ **REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL AU 2 RUE D'ANJOU**

Lors du Conseil Municipal du 2 juin dernier, le plan de financement prévisionnel pour le projet de local commercial au 2 rue d'Anjou à Bazouges sur le Loir a été validé comme suit :

Origine des financements	Montant HT des dépenses de travaux (hors architectes et bureaux de contrôles)	Taux	Montant de subvention sollicité
DETR	190 500 € HT	30 %	57 150 €
Fonds d'investissement local	190 500 € HT	49,86 %	95 000 €
Maître d'ouvrage (autofinancement)	190 500 € HT	20,13 %	38 350 €
TOTAL (HT)	190 500 € HT	100 %	190 500 €

A ce jour, nous savons que les 95 000 € de Fonds de Soutien à l'investissement local sont acceptés, mais qu'il n'y aura pas de DETR pour ce dossier ainsi **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

- **d'approuver le plan de financement ci-dessous et**
- **de demander du Fonds de Concours pour ce projet**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**

Origine des financements	Montant HT des dépenses de travaux (hors architectes et bureaux de contrôles)	Taux	Montant de subvention sollicité
Fonds d'investissement local	190 500 € HT	49,86 %	95 000 €
FONDS DE CONCOURS	190 500 € HT	25,07 %	47 750 €
Maître d'ouvrage (autofinancement)	190 500 € HT	25,07 %	47 750 €
TOTAL (HT)	190 500 € HT	100 %	190 500 €

➤ **REHABILITATION LOCAL COMMERCIAL : CHOIX DES ENTREPRISES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de retenir les entreprises ci-dessous,**

- et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ou en son absence d'autoriser M. Jean-Yves GILBERT, adjoint au Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ENTREPRISE	DEVIS H.T	Estimation H.T €	DEVIS H.T €
LOT 1 : Démolition, terrassement, gros œuvre, ravalement		45 000,00 €	
NOUCHET	56 936,87 €		56 936,87 €
LOT 2 : Charpente		2 500,00 €	
LEBAILLY	4 417,51 €		4 417,51 €
LOT 3 : Couverture, zinguerie, étanchéité		14 000,00 €	
LEBAILLY	7 582,16 €		7 582,16 €
LOT 4 : Menuiseries ext. Alu-Pvc, volets, fermetures		30 000,00 €	
V. DELAUNAY	32 767,59 €		32 767,59 €
LOT 5 : Cloisons sèches, isolation et lot 11 : Faux Plafonds		20 000,00 €	
CHASLE - Lot 5	11 989,83 €		11 989,83 €
COMISO - Lot 11	2 897,60 €		2 897,60 €
LOT 6 : Menuiseries extérieure et intérieures bois		8 000,00 €	
V. DELAUNAY	8 232,41 €		8 232,41 €
LOT 8 : Electricité, chauffage élec, VMC		22 000,00 €	
COULON	18 437,14 €		18 437,14 €
LOT 7 : Plomberie, sanitaire		4 500,00 €	
ANVOLIA	5 124,26 €		5 124,26 €
LOT 9 : Climatisation réversible		10 500,00 €	
ANVOLIA	7 875,74 €		7 875,74 €
LOT 10 : Carrelage		19 000,00 €	
PINEAU	14 726,00 €		14 726,00 €
LOT 12 : Peinture		15 000,00 €	
CHASLE	7 458,50 €		7 458,50 €
		Estimation	DEVIS
		190 500,00 €	178 445,61 €

➤ **REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL : CHOIX DES PRESTATAIRES MISSIONS ANNEXES**

Mission de contrôle et mission de SPS (Sécurité, Protection de la Santé)

	Mission de contrôle technique de construction et d'accessibilité	Mission SPS
BUREAU VERITAS		1 750 € HT
APAVE	2 500 € HT	
SOCOTEC	2 780 € HT	2 400 € HT
PIERRE SPS		2 140 € HT
AMC		2 709 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir les offres de Bureau Veritas pour la mission SPS pour un montant de 1 750 € HT et APAVE pour la mission de contrôle pour un montant de 2 500 € HT.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION, DE REMPLACEMENT D'UN POSTE DE REFOULEMENT ET DE CANALISATIONS EAUX USEES**

Entreprise	Montant HT	Note technique					1. Total / 60	Note financière	Note finale	Classement proposé
		1	2	3	4					
CABINET BOURGOIS	84 100,00 €	19	19	15	20	54,75	2. Total / 40	/ 100	88,02	
IRH	74 000,00 €	16	19	18	18	53,25	37,81	91,06		
SAFEGE	69 950,00 €	17	19	19	14	51,75	40	91,75		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la solution technique et financière correspondant à l'offre de SAFEGE pour un montant HT de 69 950 € HT
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre une Décision Modificative n°2 du budget communal comme suit
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- Dépenses D21 « immobilisations corporelles » article 2188 : + 20 000 €
- Dépenses D23 « immobilisations en cours » article 2313 : - 20 000 €
- Dépenses D20 « immobilisations incorporelles » article 2031 : + 10 000 €
- Dépenses D23 « immobilisations en cours » article 2313 : - 10 000 €

➤ **DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR PARTICIPER A L'ELABORATION DU PLU-I**

Les modalités de collaboration suivantes ont été proposées en Conseil Communautaire :

- Deux élus référents PLU-i (un titulaire et un suppléant) par commune seront désignés par les communes pour participer à l'élaboration du PLU-i H et servir de relais dans les débats entre la Communauté et la Commune ;
- Un Comité de pilotage sera composé d'un Président en charge du dossier et des élus-référents titulaires. Ce Comité assurera le suivi de l'élaboration du PLU-i H tout au long de la procédure ;
- Un Comité technique sera composé de techniciens de la Communauté de communes et des communes. Il apportera une contribution aux études en cours ;
- Des groupes de travail thématique (élus et techniciens) pourront également être constitués en fonction des besoins, sur des questions spécifiques ;
- Les conseillers municipaux seront réunis sous forme d'assemblée plénière aux étapes suivantes : présentation du diagnostic, présentation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) et présentation du dossier de PLU-i H avant arrêt ;
- Conformément aux articles L 153-12 et -15 du Code de l'urbanisme, les conseils municipaux organiseront un débat sur le PADD et émettront un avis sur le projet arrêté ;
- Le Bureau communautaire sera informé de l'avancement de la procédure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de nommer Edgar BOURGUIGNEAU, titulaire et Jean-Yves GILBERT, suppléant pour participer à l'élaboration du PLU-i H.

2 - INFORMATIONS

- **Compte rendu du Conseil des Sages du 17 septembre**
- **Numérotation habitations résidence des Vignes Blanches et signalétique (cf plan) – Dominique Cosnard**
- **Plan parking école – Dominique Cosnard**
- **Malices au Pays**

- **QUESTIONS DIVERSES :**